



**ÉLABORER LE DIAGNOSTIC
DE MON ENTREPRISE**

CAHIER DES CHARGES

**PRESTATION DE CONSULTING POUR
L'ACTION « ELABORER LE DIAGNOSTIC DE
MON ENTREPRISE » (DIAG LABEL IDF)
DU PLAN DE DEVELOPPEMENT
ACCOMPAGNEMENT CONSEIL INDIVIDUEL &
COLLECTIF « AMBITION REGION
PERFORMANCE GLOBALE »
AUVERGNE-RHONE-ALPES**

Famille Achats :		
Correspondant Achats :		Gregory COCCHI e. mail : gregory.cocchi@Cetim.fr 52 Avenue Félix LOUAT, 60300 SENLIS Tel : 03 44 67 35 69
Correspondant Technique :		Frédéric DESCAVES email : frederic.descaves@cetim.fr 25 avenue des Arts, BP 32027, 69616 Villeurbanne cedex Tel : 04 72 44 59 00
Date d'émission :		20/05/2020
		Référence : CdC CFE DIAG LABEL IDF 2020/DRRA
Version :	Auteur :	Modifications apportées
V1 du 20/05/2020	FD	Création
V2 du 29/05/2020	FD	MàJ
V3 du xxxxx/2020		Final
Sur le site internet www.Cetim.fr		Conditions Générales d'Achat et de Sous-traitance

La présente consultation est régie par le processus d'achat de Biens & Services du Cetim, organisme de droit privé régi par le Code de la Recherche.

CDC_CFE DIAG LABEL IDF 2020

TABLES DES MATIERES

1. PRESENTATION DU PROJET	3
1.1 Objectif	3
1.2 Contexte.....	3
1.3 ACR (Action Régionale Collective) « ELABORER LE DIAGNOSTIC DE MON ENTREPRISE » (DIAG LABEL IDF)	4
1.4 Allotissement	4
1.5 Lieu d'exécution des prestations	5
1.6 Délais d'exécution du marché	5
1.7 Dates de la consultation	5
1.8 Activité des entreprises cibles	5
2. DESCRIPTION TECHNIQUE	6
2.1 Modalités d'intervention.....	6
2.2 Délais d'intervention	7
2.3 Modalité d'affectation	7
2.4 Responsabilités	7
2.5 Engagement de confidentialité	7
2.6 Recette de la Prestation.....	7
2.7 Communication	8
3. CONSULTATION.....	8
3.1 Descriptif attendu	8
3.2 Contenu de l'offre.....	8
3.3 Délai de remise des offres	9
3.4 Conditions de sélection du prestataire	10
3.5 Modalités financières.....	10
4. CONDITIONS GENERALES	11
4.1 Conditions générales d'exécution des prestations	11
4.2 Conditions Générales d'Achats	11
4.3 Clause de confidentialité	11
4.4 Clause de propriété et d'usage des supports	11
5. DISPOSITIONS GENERALES	11
5.1 Litiges	12

1. PRESENTATION DU PROJET

1.1 Objectif

Le Cetim, Centre Technique des Industries Mécaniques, souhaite sélectionner des intervenants et consultants experts en excellence opérationnelle au sens du label [Mont-Blanc Industries](#) et/ou en mise en œuvre de leviers de compétitivité et briques technologiques au sens de [l'Alliance Industrie du Futur \(AIF\)](#), et spécialistes des PME. Ces intervenants et consultants constitueront la communauté de référence à l'Action Collective Régionale « ELABORER LE DIAGNOSTIC DE MON ENTREPRISE » (DIAG LABEL IDF) financée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Programme de développement accompagnement conseil individuel et collectif AMBITION REGION Performance Globale.

L'objectif du Cetim est de recruter 5 à 25 intervenants et consultants pour des accompagnements courts (durée de 10 demi-journées + ateliers collectifs) auprès de PME de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Compléments d'informations sur le site Ambition Eco de la Région

- <https://ambitioneco.auvergnerrhonealpes.fr/>

1.2 Contexte

En Auvergne-Rhône-Alpes, les membres fondateurs du présent programme, forts de l'expérience acquise dans le cadre des dispositifs d'accompagnement de la Région, sont convaincus de pouvoir apporter une réponse originale s'appuyant notamment sur des outils et des experts validés lors de programmes antérieurs. Le programme « ELABORER LE DIAGNOSTIC DE MON ENTREPRISE » (DIAG LABEL IDF) démarre en 2020 sur la base du programme STRATEGIE PME, du label MONT-BLANC EXCELLENCE INDUSTRIES créé par MONT-BLANC INDUSTRIES, du diagnostic INDUSTRIE DU FUTUR CETIM et du référentiel national de l'Alliance Industrie du Futur (AIF).

Les partenaires suivants, dont les initiatives nationales et régionales se sont rejointes, ont ainsi décidé d'unir leurs connaissances, leurs ressources et leur volonté pour proposer l'offre **DIAG LABEL IDF** :



Le financeur public de l'action « ELABORER LE DIAGNOSTIC DE MON ENTREPRISE » (DIAG LABEL IDF) est pour 2020 : la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



CDC_CFE DIAG LABEL IDF 2020

1.3 ACR (Action Régionale Collective) « ELABORER LE DIAGNOSTIC DE MON ENTREPRISE » (DIAG LABEL IDF)

Le Cetim a proposé et s'est vu confier par la Région Auvergne-Rhône-Alpes le pilotage de l'action collective « ELABORER LE DIAGNOSTIC DE MON ENTREPRISE » (DIAG LABEL IDF), partie intégrante du dispositif Ambition Région, qui vise à soutenir les entreprises dans leur démarche de développement, notamment en complément des programmes « MAITRISER LES CHOIX STRATEGIQUES DE MON ENTREPRISE », « REUSSIR MON PROJET DE CROISSANCE EXTERNE », « TRANSMETTRE ET CÉDER MON ENTREPRISE ».

L'opération « ELABORER LE DIAGNOSTIC DE MON ENTREPRISE » (DIAG LABEL IDF) a pour objectif d'accompagner les PME industrielles dans leur réflexion pour se comparer ou se benchmarker auprès de leurs marchés selon 2 approches (Industrie du Futur et Excellence Opérationnelle) avant de prioriser leurs actions en bâtissant une feuille de route concrète dans l'une des deux approches.

Le déploiement régional de l'opération « ELABORER LE DIAGNOSTIC DE MON ENTREPRISE » (DIAG LABEL IDF) s'appuie sur une volonté forte de disposer d'intervenants les plus aptes à assurer des prestations de haute qualité. « ELABORER LE DIAGNOSTIC DE MON ENTREPRISE » (DIAG LABEL IDF) est un programme régional porté par le CETIM, c'est dans cette mission que le Cetim sélectionne et contractualise avec les opérateurs économiques, ci-après dénommés **Consultants/Formateurs/Experts (CFE)** les plus susceptibles d'accompagner les entreprises de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Compléments d'informations sur :

- Le site Stratégie PME : <https://www.strategiepme.fr/>
- Le site CETIM : <https://www.cetim.fr/>
- Le site MONT-BLANC INDUSTRIES : <https://www.montblancindustries.com/>
- Le site AIF : <http://www.industrie-dufutur.org/>
- Le site référentiel Industrie du Futur : <http://www.referentiel-idf.org/>

1.4 Allotissement

Au-delà de l'approche « diagnostic de stratégie industrielle », le programme « ELABORER LE DIAGNOSTIC DE MON ENTREPRISE » (DIAG LABEL IDF) adresse 4 grands types d'expertises.

Chacune de ces expertises donne lieu à un lot spécifique correspondant à une durée d'intervention indiquée ci-dessous en jours (J) : Préciser vos choix dans les 2 documents :

- CDC_CFE DIAG LABEL IDF 2020
- DOSSIER CANDIDATURE CFE DIAG LABEL IDF 2020

Lot A référent généraliste (Entr. Découv., Autodiag, Commission) 1,5 J

Lot B technologue spécialiste de briques technos IDF 4,0 J

Lot C consultant en excellence opérationnelle / benchmarking 3,5 J

Lot D superviseur en excellence opérationnelle / benchmarking 0,5 J

NB : Chaque CFE peut répondre à un ou plusieurs lots au cours de cette consultation

CDC_CFE DIAG LABEL IDF 2020

1.5 Lieu d'exécution des prestations

Les prestations seront effectuées : en Auvergne-Rhône-Alpes au sein des entreprises participantes.

Des séminaires collectifs de retour d'expérience sont également prévus : 3 séminaires 0,5j de RETEX où les CFE sont invités avec les participants industriels.

Pour le suivi de la feuille de route et des plans d'actions de réalisation à 3 mois et 6 mois, l'équivalent de 0,5j de suivi pour les CFE est prévu dans l'année (inclus dans la durée d'intervention portée au § 1.4).

1.6 Délais d'exécution du marché

- ◇ Date de début du programme : 01/07/2020
- ◇ Date de fin des accompagnements : 31/12/2023

1.7 Dates de la consultation

Date d'ouverture de la consultation : 02/06/2020

Date de clôture de la consultation : 02/07/2020

Date de sélection « short list » : 09/07/2020

Date de commission 2eme sélection : 15/07/2020 et 16/07/2020

Date pour information sur le programme : 22/07/2020

En postulant à cet appel à compétences : vous êtes réputé disponible les 15-16 /07/2020

1.8 Activité des entreprises cibles

Entreprises de type PME au sens européen du terme

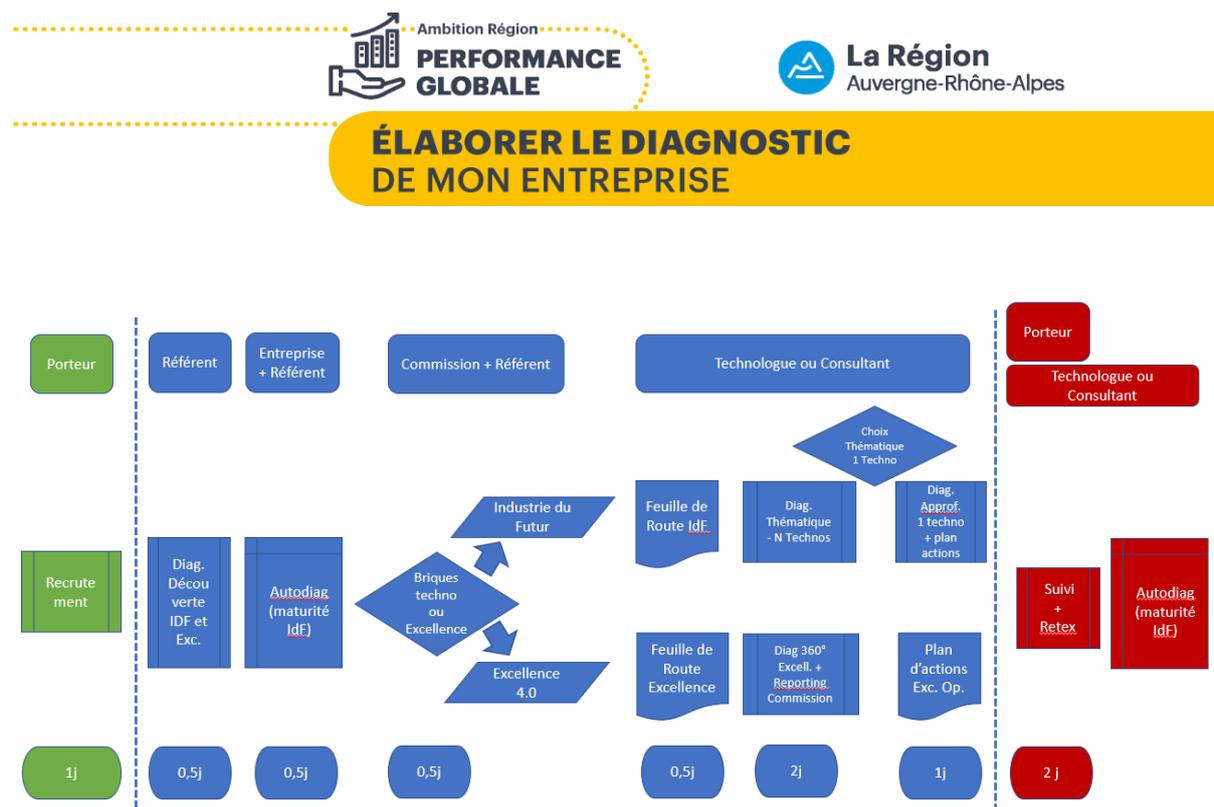
Sont généralement éligibles toutes entreprises ayant une activité liée au monde industriel et préférentiellement celles ayant une activité de conception et/ou de production.

Communément appelé « activités en BtoB ».

2. DESCRIPTION TECHNIQUE

2.1 Modalités d'intervention

Les entreprises démarrent de façon individuelle quand elles sont prêtes. Le déroulement du programme comprend des phases d'accompagnements individuels (10 x 0,5 j) et des phases collectives (4 x 0,5 j) :



Le programme « ELABORER LE DIAGNOSTIC DE MON ENTREPRISE » (DIAG LABEL IDF) dispose de ses propres procédures, outils, animations et livrables. Les candidats retenus devront donc suivre un cursus de formation aux outils et s'engageront à suivre les procédures du programme.

Parmi les livrables un certain nombre sont OBLIGATOIRES car liés au conventionnement du projet. Ils seront décrits lors de la journée de formation.

Les outils et livrables seront à disposition et à archiver sur les plateformes spécifiques (présentées lors des formations).

Le prestataire peut proposer d'autres modes d'intervention en option et en cohérence avec le reste de la demande initiale. Dans ce cas, le résultat de ces interventions sera mis à disposition du Cetim en fin de prestation pour utilisation libre.

2.2 Délais d'intervention

Chaque accompagnement individuel a une durée théorique de 6 mois.

Le prestataire devra faire état de l'avancement général de la prestation, et communiquer au Cetim toute dérive éventuelle, en termes de délai et/ou de qualité, ainsi que toute éventuelle difficulté technique rencontrée qui pourrait compromettre l'engagement de délai.

Si le chef de projet notait une dérive significative de la prestation, imputable au prestataire, il transmettrait l'ensemble des éléments en sa possession au Correspondant Achats afin qu'une action corrective puisse être mise en place au plus tôt.

Il peut être judicieux de faire un bilan mensuel par téléphone.

En cas d'identification de dérives majeures, il sera à la discrétion du Correspondant Achats d'appliquer les conditions générales d'achats et de sous-traitance du CETIM, notamment en termes de pénalités de retard ou de résiliation de contrat.

2.3 Modalité d'affectation

Le référencement du CFE n'engage en aucune manière le chef de projet sur le nombre et la fréquence des entreprises qui seront confiées au CFE pour l'accompagnement individuel. Le porteur, œuvrera au mieux pour équilibrer les répartitions des entreprises sur l'ensemble des CFEs, compte tenu des différentes contraintes à prendre en compte, notamment le nombre d'entreprises qui seront effectivement recrutées tout au long du programme. Le choix des CFEs suivra 3 grandes règles, le porteur de projet statuera au final si nécessaire sur :

L'adéquation besoin entreprise/ compétence CFE

L'activité de l'entreprise / expérience CFE

La disponibilité du CFE

2.4 Responsabilités

Dans le cadre de cette prestation, le prestataire sélectionné sera tenu à une obligation de résultat. Afin de garantir la qualité de la collaboration en cours de prestation, le fournisseur sera tenu de nommer un responsable clairement identifié qui sera l'interlocuteur privilégié auprès du chef de projet.

2.5 Engagement de confidentialité

La sélection du prestataire sera également liée à un engagement sur une déontologie avérée. Le CFE devra signer l'engagement de confidentialité joint au dossier de candidature.

2.6 Recette de la Prestation

La recette de la prestation sera effectuée par le chef de projet sur la base des livrables fournis et des échanges avec le prestataire pour d'éventuelles améliorations visant à parfaire le résultat initial.

La recette technique ne sera prononcée, qu'après validation de tous les livrables par le chef de projet Cetim.

CDC_CFE DIAG LABEL IDF 2020

Les livrables seront à fournir sous forme de fichier informatique de type pdf par un moyen qui sera explicité lors des formations. Les livrables sont par exemple :

- ◆ Feuille de présence d'intervention et de suivi avec émargement dirigeant et CFE
- ◆ Fiche de synthèse CR d'entretien découverte / référent
- ◆ Fiche de synthèse d'auto-diagnostic (+ indice maturité Industrie du Futur) / référent
- ◆ Feuille de route Excellence Opérationnelle / référent
- ◆ Feuille de route Feuille de route Industrie du Futur / référent
- ◆ Support de présentation en commission / référent
- ◆ Support de diagnostic thématique / technologue IdF
- ◆ Support de diagnostic approfondi – plan d'actions sur une technologie / technologue IdF
- ◆ Support de diagnostic Excellence / consultant Excellence
- ◆ Support de Plan d'actions / consultant Excellence

...

2.7 Communication

Le Prestataire considère comme confidentielles et entrant dans le champ d'application du secret professionnel, toutes informations concernant les entreprises du programme « ELABORER LE DIAGNOSTIC DE MON ENTREPRISE » (DIAG LABEL IDF) qui leur seront communiquées dans le cadre et à l'occasion des prestations qui leur seront confiées. Ils ne peuvent utiliser, à des fins promotionnelles personnelles, le nom des partenaires impliqués dans le dispositif ni faire état de cette prestation sans l'accord des entreprises et du Cetim

Le prestataire soumettra préalablement au Cetim toute communication ou publication se rapportant à la prestation. Ceci concerne également les méthodes et moyens employés ou développés ainsi que les résultats partiels ou intermédiaires obtenus.

3. CONSULTATION

3.1 Descriptif attendu

- En annexe est fourni un document nommé « dossier de candidature CFE » permettant au CFE de faire preuve de :
 - Être « connu » administrativement
 - Ses compétences (références)
 - Démontrer sa connaissance du tissu des PME régionales (ex. d'interventions)
- Les CFEs qui seront retenus, à titre individuel, doivent faire la preuve de :
 - Une pratique avérée de l'accompagnement d'équipes dirigeantes de PME/PMI
 - Une expérience industrielle et de la connaissance des méthodes et outils d'organisation et management, technologies IDF et Excellence Opérationnelle
 - Une connaissance avérée des métiers et du contexte industriel,

3.2 Contenu de l'offre

Le prestataire devra démontrer que son offre répond parfaitement à la description faite dans le présent cahier des charges, et permettra la réalisation d'une prestation de qualité. Le

CDC_CFE DIAG LABEL IDF 2020

prestataire peut suggérer des améliorations de service non explicitées dans le présent cahier des charges.

En tout état de cause, le dossier de candidature devra comporter les pièces suivantes dûment renseignées :

- Le présent cahier des charges dûment signé
- CV du candidat avec photo
- Dossier CFE DIAG LABEL IDF 2020
- Engagement de confidentialité DIAG LABEL IDF 2020

Si c'est la première fois que ce prestataire est sollicité : Le prestataire fera apparaître dans son offre les éléments suivants :

- ◇ Référence de l'entreprise, adresse complète et coordonnées téléphoniques
- ◇ Le numéro de registre du commerce, numéro de TVA, RIB,
- ◇ Une copie du certificat d'assurance professionnelle.
- ◇ Le prestataire fera mention des éventuelles certifications professionnelles (joindre copie)

En outre, chaque prestataire retenu par le Cetim a l'obligation de lui fournir, l'ensemble des documents suivants, sous peine de résiliation immédiate de la commande :

- Un extrait K-bis de moins de trois mois,
- Le certificat de régularité fiscale 2019, attestant de la souscription des déclarations et les paiements correspondants pour l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés et la taxe sur la valeur ajoutée, délivrée par l'Administration fiscale,
- Le certificat de régularité sociale 2019 (« **attestation de vigilance** »), attestant de la fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et des contributions de sécurité sociale, délivré par l'URSAFF, mentionné à l'article L. 243-5 du Code de la sécurité sociale et à l'article L. 8221-1 du Code du travail,
- Liste nominative à jour des travailleurs étrangers employés par le candidat, précisant la nationalité, la date d'embauche, le type et le numéro de l'autorisation de travail.

Si ce n'est pas la première fois que ce prestataire est sollicité : Le prestataire fera apparaître dans son offre les éléments suivants :

- ◇ *Type de prestations réalisées pour le Cetim depuis 3 ans, avec montant des commandes*
- ◇ *Contacts techniques au Cetim pour ces mêmes prestations*

3.3 Délai de remise des offres

La présente consultation est activée sur une période de 30j ouvrés

Les offres devront donc être réceptionnées au CETIM au plus tard le [02/07/2020](#).

Cachet de la poste faisant foi

Modalité d'enregistrement

- ◇ Le dossier de candidature complet (voir ci-après), accompagné des éléments administratifs obligatoires, dûment complétés et visés, est à retourner à :
- ◇ CETIM
- ◇ Programme « ELABORER LE DIAGNOSTIC DE MON ENTREPRISE » (DIAG LABEL IDF)
- ◇ 25 avenue des Arts - BP 32027
- ◇ 69616 VILLEURBANNE cedex

CDC_CFE DIAG LABEL IDF 2020

3.4 Conditions de sélection du prestataire

1ere phase

Mise en ligne public de l'appel à compétences : La Région AURA et le Cetim et ses partenaires communiqueront avec une publicité d'accompagnement adéquate, au niveau de ses médias et notamment ses sites Internet. Un message indiquera clairement le lien qui autorisera le téléchargement du dossier complet de l'appel à compétences, un autre lien sera également disponible sur le portail strategiePME.fr L'évaluation des offres est prévue à partir de début juillet 2020,

L'offre la plus avantageuse sera appréciée par le Cetim, en fonction des critères suivants avec une pondération inversée

- 1°) Expertises
- 2°) Connaissances environnement régional des programmes collectifs
- 3°) Références
- 4°) Expérience
- 5°) Intégralité du dossier
- 6°) Prix

Le CETIM communiquera sa décision à l'égard de chacun des candidats,

2eme phase

Comité de référencement : le chef de projet, assisté d'un jury technique appelé « comité de référencement », recevra individuellement chaque candidat d'une short list pour vérifier la qualité du dossier et la validité de la candidature.

Composition du comité de référencement : un membre de la maîtrise d'œuvre (composition minimum) un représentant des pouvoirs publics

Une grille d'analyse multicritères permettra la sélection définitive de chaque candidature.

Le CETIM communiquera sa décision à l'égard de chacun des candidats,

3.5 Modalités financières

S'agissant d'une action collective régionale soumise à un subventionnement public la prestation est barémée par la convention du porteur auprès des pouvoirs publics. Le barème fixe un coût journalier à 950 € HT pour les CFE, tous frais compris et pour toute la durée du programme. Sa prestation s'effectuera par demi-journées, à raison de 10 demi-journées. Comme indiqué au § 1.5, le suivi par le CFE à 3 et 6 mois de la feuille de route et des plans d'actions est prévue sur l'équivalent de 1 demi-journée supplémentaire.

Le coût global de la prestation est donc barémé à :

Référent : 1425€

Technologue : 3800€

Consultant Excellence : 3325€

Superviseur Excellence : 475€

Le CFE contractant directement avec le Cetim porteur du programme. Il sera libre de fixer le prix de son offre (ordonnance juillet 2015)

CDC_CFE DIAG LABEL IDF 2020

4. CONDITIONS GENERALES

4.1 Conditions générales d'exécution des prestations

Le Prestataire s'engage à effectuer un travail conforme aux règles de l'Art de sa profession, concernant les techniques et les méthodes utilisées et déclare accepter les conditions générales d'intervention.

Le Prestataire s'engage à mettre en œuvre tout son savoir-faire et son expertise nécessaires à la bonne exécution des prestations.

Le Prestataire s'engage à ne pas sous-traiter, même partiellement, la prestation qui lui est confiée sans l'accord écrit du CETIM.

4.2 Conditions Générales d'Achats

Les Conditions Générales d'Achats sont consultables sur le site internet du Cetim

Le règlement de la facture de la prestation interviendra selon les termes de la Commande d'Achat Cetim, **après la validation de la recette technique par le responsable Cetim** de la prestation.

4.3 Clause de confidentialité

Toutes les informations techniques, commerciales et financières **appartenant au CETIM ou aux industriels échangées lors de la prestation** et dont le prestataire aura pris connaissance dans le cadre de l'exécution de la commande seront considérées comme confidentielles et ne pourront être, en tout ou partie, publiées ou divulguées à des tiers ou utilisées par la partie destinataire, sans l'autorisation préalable et écrite de la partie propriétaire desdites informations.

4.4 Clause de propriété et d'usage des supports

Le propriétaire des travaux réalisés dans cette commande est la Région Auvergne-Rhône-Alpes financeur principal des programmes Ambition Région et financeur de l'action « ELABORER LE DIAGNOSTIC DE MON ENTREPRISE » (DIAG LABEL IDF).

Le prestataire s'interdit tout usage ou exploitation ultérieure des travaux réalisés dans le cadre de la présente commande sans l'autorisation préalable écrite du CETIM.

5. DISPOSITIONS GENERALES

Les deux parties seront liées par une Commande d'Achat Cetim, reprenant les termes de l'accord, auquel sera joint, le présent Cahier des Charges, visé par le prestataire retenu.

La signature du prestataire sur ce document induit sa parfaite connaissance des droits et obligations des deux parties et son acceptation, sans faille, de tous ses engagements.

Toute modification au présent Contrat et à ses annexes, ne sera réputée valide, que dès lors qu'il est expressément stipulé par un écrit, signé par chacune des deux parties.

Le prestataire, ayant eu toute possibilité d'étudier la prestation attendue et de demander des compléments, s'engage à réaliser les prestations conformes, telles que décrites dans le présent Cahier des Charges.

5.1 Litiges

Le tribunal compétent est le Tribunal de Grande Instance de Paris
Avant tout recours les parties s'efforceront de trouver une solution à l'amiable.

Date : Le prestataire : Représenté par :	Date : Le Client : Représenté par :
Visa : Cachet de la société :	Visa : Cachet de la société :